

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2007

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2007 - (n° 421)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 32

présenté par
M. Carrez

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE 14

Dans le titre de la division, supprimer les mots :

« ou IV ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.